

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mercredi 24 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 septembre 2025

Membres en exercices : 13

Présents : 10 Excusés : 1

Votants : 11 Absents : 2

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Aurélie BONNETAIN, Delphine BIZE, Jean-Stéphane RENAUD, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Barbara MORIN, Karine JOUIN, Charles de CADARAN,

ABSENTS EXCUSÉS : Maxime BOCANDE (Pouvoir à Jean-Stéphane RENAUD)

ABSENTS : André HERVIAUX, Jean-Louis MEZIERE

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h48 et invite le Conseil Municipal à élire un secrétaire.

Madame Aurélie LUCAS est désignée secrétaire de séance. La séance a été publique.

Affaire présentée par Madame le Maire**1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025.

Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le Procès-verbal.

2- Affaire présentée par Madame le Maire**3- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****D2025_09_01**

Madame le Maire rappelle qu'un agent à temps non-complet (17,5/35^{ème}) – *Fabienne* - a demandé et obtenu une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Un second agent – *Marina* - à temps non-complet (20/35^{ème}) a accepté la proposition d'augmenter son temps de travail pour passer à un poste à temps complet ce qui demande la suppression du poste 20/35^{ème}.

CST de mardi 23/09/2025 a rendu un avis favorable pour la suppression des deux postes.

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

| TABLEAU DES EFFECTIFS (1er janvier 2025) | | | | |
|---|-----------|----------|--------|-----------------------------------|
| GRADES | CATEGORIE | TC / TNC | | |
| TITULAIRES/STAGIAIRES | | | | |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | TNC | VACANT | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | C | TNC | OCCUPE | Fabienne création juin 2024 17h30 |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | C | TC | VACANT | |
| Adjoint administratif | C | TNC | OCCUPE | Marina 20h |
| <i>Adjoint administratif</i> | C | TC | OCCUPE | Virginie création juin 2024 |
| <i>adjoint administratif</i> | C | TC | | |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | TC | OCCUPE | Xavier |
| Adjoint technique | C | TC | VACANT | (Eliane) |
| Adjoint technique | C | TNC | OCCUPE | Laurent 20h |
| Adjoint technique | C | TNC | OCCUPE | Christine 28h |
| NON TITULAIRE | | | | |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | | VACANT | |
| Adjoint technique | C | TNC | OCCUPE | |
| Adjoint technique | C | TNC | OCCUPE | Magali 17h |
| CAE CUI | | TNC | VACANT | |

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour :

- **La suppression des emplois permanents suivant** à compter du 1^{er} octobre 2025 :
 - Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non-complet fixé à 17h30 hebdomadaires (soit 17,5/35^{ème})
 - Un emploi d'adjoint administratif – échelle C1 à temps non-complet, fixé à 20heures hebdomadaires (soit 20/35^{ème})
- **La création** au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} octobre 2025 d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet (soit 35/35^{ème})
- **La validation** du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2025, tel que précisé ci-dessous

Proposition de tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2025 :

| TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er octobre 2025 | | | | | |
|---|-----------|-----|----------|--------|-----------|
| GRADES | CATEGORIE | | TC / TNC | | |
| TITULAIRES | | | | | |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | 35h | TNC | VACANT | |
| Adjoint administratif principal 1ère classe | C | 35h | TC | VACANT | |
| <i>Adjoint administratif</i> | C | 35h | TC | OCCUPE | Virginie |
| <i>adjoint administratif</i> | C | 35h | TC | OCCUPE | Marina |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | 35h | TC | OCCUPE | Xavier |
| Adjoint technique | C | 35h | TC | OCCUPE | Magali |
| Adjoint technique | C | 20h | TNC | OCCUPE | Laurent |
| Adjoint technique | C | 24h | TNC | OCCUPE | Sylvie G. |
| NON TITULAIRE | | | | | |
| Adjoint technique principal 2ème classe | C | | | VACANT | |
| Adjoint technique | C | | TNC | VACANT | |
| Adjoint technique | C | | TNC | VACANT | |
| CAE CUI | | | TNC | VACANT | |

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité les trois points**

Affaire présentée par Madame le Maire

4- NOMINATION D'UN REGISSEUR CAMPING

D2025_09_02

Madame le Maire informe que suite à la modification des effectifs délibérée et décidée ce jour, un régisseur doit être nommé pour le camping municipal ;

Madame le Maire propose selon l'organisation des services de la commune et compte-tenu des compétences requises, la nomination de Madame Marina Reignier au titre de régisseur du camping municipal de Porcaro.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

- de nommer Madame Marina Reignier régisseur titulaire de la régie du Camping Municipal avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

- En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, madame Marina Reignier sera remplacée par madame Virginie de Saboulin Bollena mandataire suppléante.

Affaire présentée par Madame le Maire

5- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET (RESTAURATION SCOLAIRE)

D2025_09_03

SANS OBJET

Vu les dépenses anticipées sur la création de la restauration scolaire, il a été vu qu'il serait nécessaire d'augmenter les crédits chap 21 pour le compte 2184 – meubles et matériel de bureau... en dépense investissement.

au chapitre 21, il reste à ce jour 60 705,32€

Après confirmation de la trésorerie, le budget étant voté au chapitre et non au compte, **les fonds sont donc suffisants au chapitre 21, la décision modificative du budget devient sans objet.**

Ce qui était prévu :

Budget dépenses Fonctionnement :

Chapitre 23 - 2313 : - 30 000 €

Chapitre 21 - 2184 : + 30 000 €

Soit la somme de 0 €

Affaire présentée par Monsieur Jean-Stéphane RENAUD, Adjoint

5. CONVENTION MEGALIS BRETAGNE / AXIONE (IMPLANTATION POTEAUX)

D2025_09_04

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société Axione prévoit l'implantation de plus de 30 poteaux sur le territoire communal dans le cadre du déploiement de la Fibre optique.

Madame le Maire précise avoir demandé une rencontre avec le responsable du projet afin d'obtenir une présentation détaillée de la situation géographique des poteaux ainsi que des raisons justifiant

leur implantation, préalablement à l'octroi de toute autorisation de voirie. Cette rencontre aura lieu le jeudi 25 septembre, demain à 14h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

De conférer à Madame le Maire la compétence pour prendre toute décision relative à l'implantation de ces poteaux sur la commune

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document ou convention nécessaire à l'installation desdits poteaux.

Affaire présentée par Jean-Stéphane RENAUD, Adjoint

| | |
|---|--------------------|
| 6. CONVENTION MORBIHAN ENERGIE EFFACEMENT RESEAUX RUE H. GEFFROY | D2025_09_05 |
|---|--------------------|

Vu la délibération du 22 janvier 2025, présentant une première estimation de coût de l'effacement des réseaux rue Henri Geffroy, à la charge de la commune à 127 500 €TTC ;

Réseaux électriques

Coût total des travaux : 180 700 € HT soit 216 840 €TTC

Pas de participation de la commune jusqu'à 140 000 € HT au titre du programme exceptionnel 2025 de Morbihan Energie

Contribution à la charge de la commune à hauteur de 35% pour la partie restante soit 40 700 € X 35% = 14 245,00 € HT - **soit 17 094 € TTC.**

Eclairage Public

Coût total 42 990 € HT (prévisionnel) **soit 51 588 € TTC à la charge de la commune**

Subvention de Morbihan Energie de 12 897 €

Réseau télécom

Coût total 38 100 € HT **soit 45 000 TTC** à la charge de la commune

(Pas de subvention)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tout engagement de contribution afférent à l'opération d'effacement des réseaux rue Henri Geffroy tel qu'ils ont été présentés.

Affaire présentée par Madame le Maire

| | |
|--|--------------------|
| 7. REDEVANCE OCCUPATION (ROPD) GRDF | D2025_09_06 |
|--|--------------------|

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (ROPD) par les réseaux publics de distribution de gaz.

Soit une **RODP = (L x 0,035€ + 100 €) x CR**

(L est la longueur des ouvrages de distribution de gaz situés sous voies communales, CR / Coefficient de Revalorisation)

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de valider la formule de calcul ci-dessus pour la redevance d'occupation du domaine public.

8 . VALIDATION DES DEVIS CURAGE DES FOSSES**D2025_09_07**

Jean-Stéphane RENAUD informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour des travaux de dérasement des accotements et curage des fossés. Cinq entreprises ont été sollicitées, quatre d'entre elles ont donné réponse :

| ENTREPRISE | TRAVAUX | MONTANT €/HT | MONTANT €/TTC |
|---------------------------|---|-----------------|------------------|
| ENTREPRISE | TRAVAUX | MONTANT €/HT | MONTANT €/TTC |
| SARL DOMINIQUE DORE | Dérasement accotements et curage des fossés | 11 265,00 | 13 518,00 |
| MOIZO TP | Dérasement accotements et curage des fossés | 11 452,50 | 13 743,00 |
| SARL CHAPRON TP TRANSPORT | Dérasement accotements et curage des fossés | 15 075,00 | 18 090,00 |
| PHILIPPE TP PUBLICS | Dérasement accotements et curage des fossés | 13 887,50 | 16 665,00 |
| Prize TP | N'a pas répondu à la consultation | | |

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'approuver les prestations de La SARL Dominique DORE pour la somme de 13 518 € TTC.

9. PARTICIPATION AUX FOURNITURES RPI PORCARO MONTENEUF**D2025_09_08**

Delphine BIZE rappelle à l'assemblée qu'une participation aux frais de fonctionnement du RPI Porcaro-Monteneuf a été décidée après délibération du Conseil municipal le 02 juillet 2025.

Chaque année la Commune participe également aux frais de fournitures des élèves domiciliés à Porcaro. Il convient de proposer en complément des frais de fonctionnement cette subvention pour l'année scolaire 2024-2025.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE**

- d'accorder une participation pour les fournitures scolaires à hauteur de 50 € par élève du RPI domicilié à Porcaro.

- d'autoriser madame le maire à signer l'avenant et à verser, à l'OGEC, le montant calculé en fonction du nombre d'élèves présents au 1^{er} janvier 2025, soit :

9 élèves de maternelle et 15 élèves de primaire, soit 24 élèves. Soit la somme totale de 1 200 €.

(Les crédits nécessaires seront attribués à l'article 6558 du budget de la commune)

Aurélie LUCAS expose le projet "Destination Brocéliande"

A travers sa politique touristique, la **Région Bretagne** ambitionne de soutenir des projets qui s'inscrivent dans les dynamiques collectives portées à l'échelle des destinations touristiques et répondent à l'ambition régionale. Le projet de la région est de développer les Aires de services et les hébergements légers adaptés aux itinérants.

Aurélie LUCAS propose deux projets, l'un pour réhabiliter l'annexe de la gare en abri pour usagers de la voie verte avec borne de recharge à vélo et un projet d'installation de cabanes insolites sur le site du camping municipal

Le projet est à déposer auprès de la Région Bretagne avant le 30 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité de présenter l'ensemble du (1 et 2) projet "Destination Brocéliande" et de répondre à l'appel à projet au regard des deux propositions.

Aurélie LUCAS présente le PLUI.

Il s'agit d'un document d'urbanisme élaboré à l'échelle de la communauté de communes (OBC). Il fixe les règles d'aménagement et d'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire couvert par OBC. Il remplace les anciens PLU communaux et permet d'avoir une vision globale et cohérente du développement du territoire.

Vu la délibération du 25 mai 2021, conseil municipal de Porcaro, validant la prise en charge de la compétence PLUI par la Communauté de Commune,

VU la délibération n°C_2025_050 du conseil communautaire, datée du 26 juin 2025 et notifiée aux communes le 10 juillet 2025

Une minorité de blocage n'avait pas permis ce transfert de compétence à Communauté de Communes, invoquant le motif de début de mandat,

Un travail a été mené tout au long de ce mandat et une charte de gouvernance a été travaillée,

Au regard de l'ensemble de ces réunions de travail, chaque commune doit à nouveau se prononcer sur cette prise de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au transfert de la compétence PLUI (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté de communes.

Le maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré et décidé le 20 mai 2025 la préemption de la parcelle AB037 sur la commune de Porcaro, parcelle correspondant au chemin de la Belle Alouette.

Aussi, la Commune doit se porte acquéreur de La parcelle qui est estimée au prix de 0.50 m2.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité l'achat de la parcelle AB037 au prix de 0.50 € par m2.

POINTS DE DISCUSSION

- Retour sur la mise en place de la restauration scolaire en régie : article dans la presse très suivi confirme le journaliste présent lors de ce Conseil, une révision des tarifs Cantine, location de salle et camping sera proposée en cette fin d'année 2025.
- Journée du 27/09/2025 – inauguration et marché des talents pour Rappel
- Octobre rose dimanche 19/10/2025 – organisation d'une rando et pot à l'issue à disposition d'un cahier pour des témoignages
- Point Henri Geffroy : le calendrier est arrêté, l'enfouissement se déroulera de Janvier à Mars et les travaux de la route prendront la suite jusqu'à l'été.
- Agenda : quelques dates 27/09, 19/10, 10/11, 29/11, 05/12
- Travaux de Voierie : Point à temps d'ici la fin de la semaine fait
- Schéma incendie – retour du RDV : 14 points d'eau demandés car doivent être distants de 400m des habitations que vous soyez en ville ou en campagne : la commune prévoit de travailler 2 points d'eau supplémentaires avec des plateformes accessibles aux camions de pompiers.

La séance est levée à 22h19.

**Le Maire,
Sylvie CHÉDALEUX**



**Le secrétaire de séance,
Aurélie LUCAS**



